



Rapport n°: 151169-LE-24-0927563-002

Document: 1 page(s)

Inspecté par: Thomas Alessi le 28.11.2024

Luxlev SA Location

Avenue de l'Europe

L - 4802 LAMADELAINE



Rapport de contrôle périodique d'un chariot élévateur n° 949821

1 LIEU D'IMPLANTATION

Rue et n° : Parc d'Activités Beau Vallon,

Localité : 57970 - ILLANGE

2 VÉRIFICATION ET ESSAI

Les contrôles s'effectuent sans démontage préalable et sont limités au contrôle visuel du bon état des composants dont l'accès est possible en toute sécurité et à la vérification des dispositifs de sécurité. Les observations ci-dessous portent sur les composants dans l'état où ils se trouvent et ne se rapportent pas à la conception qui a dû avoir fait l'objet d'un examen avant mise en service conformément à la réglementation applicable.

3 RÉSULTAT DE NOTRE INSPECTION

Nous avons procédé à l'inspection de l'installation décrite ci-dessous sur base des documents : ITM-SST 10001.3 et ITM-SST 1234

Caractéristiques du chariot élévateur

Autorisation

Autorisation n°	3A/2015/1003/131 du 17.07.2015
Caractéristiques	
Constructeur	MANITOU
Type	MT 625-49
Exploitant	LUXLEV
Année de fabrication / installation	2015
N° de série	949821
Charge de service (kg)	2500kg à 1.3m et 800kg à 3.4m
Exécution (description)	Chariot télescopique
Equipement et identification	Fourches
N° Interne / inventaire	4223

4 OBSERVATIONS ET DÉLAI

Les observations suivies d'un délai de 0 jour donnent lieu à un refus d'exploitation. Les observations suivies d'un délai sont à redresser dans les plus brefs délais, mais au plus tard dans le délai indiqué et donnent lieu à un recontrôle dès leur redressement. Il est de la responsabilité de l'exploitant de veiller à ce que les observations soient suivies d'effets dans les délais les plus brefs et que l'organisme de contrôle soit convoqué afin de constater la levée des observations.

Observation(s) du contrôle périodique

1. Les fourches sont déformées

Délai (J)

90

5 CONCLUSION

Une suite aux observations formulées est à donner dans les plus brefs délais, au plus tard dans le délai indiqué. Un nouveau contrôle est exigé après remise en état.

Date: 28.11.2024



20241028_091007_7511

Thomas Alessi
Inspecteur



Mathias Muller

Technical Quality Manager

